

Distr.  
LIMITEE

E/CN.16/1993/L.3  
19 avril 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE  
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT  
Première session  
12-23 avril 1993  
Point 12 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX  
DE SA PREMIERE SESSION

Projet de rapport

Rapporteur : M. Asrat BULBULA (Ethiopie)

Chapitre

ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 12 au \_\_\_ avril 1993. La Commission a tenu \_\_\_ séances (1re à \_\_\_ séances) et plusieurs séances officieuses.

2. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable a retracé l'historique de l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique, depuis la Charte, en passant par la première Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, convoquée à Genève en 1963, et la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne en 1979, jusqu'aux efforts actuellement déployés pour restructurer les secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies, y compris celui de la science et de la technique. Le Programme d'action de Vienne, qui avait été le couronnement de la Conférence de 1979 constituait un tournant décisif dans ces efforts. L'Assemblée générale commémorant le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Vienne en 1989, a réaffirmé sa validité tout en exprimant sa déception au sujet de son application. L'Assemblée, dans le cadre des efforts visant à revitaliser et à redynamiser les secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies a fusionné le

Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et le Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement en une commission technique du Conseil économique et social.

3. Le Secrétaire général adjoint a ensuite décrit le cadre technique dans lequel se dérouleraient les travaux de la Commission. La science et la technique permettraient d'assurer la transition entre le développement traditionnel et le développement durable et constitueraient un facteur indispensable au renforcement des avantages comparatifs. Elles joueraient un rôle important dans la solution de problèmes de portée mondiale tels que la réduction de la pauvreté. La capacité des hommes d'orchestrer la dynamique des processus politiques de la gestion économique et du progrès technologique dans le cadre du développement durable serait au premier plan des préoccupations mondiales au cours du siècle prochain. Les technologies actuelles telles que la micro-électronique et la biotechnologie sont foncièrement différentes de la génération précédente de technologies; elles revêtaient un caractère interdisciplinaire et nécessitaient une approche intégrée et interorganisationnelle. Le décalage entre les découvertes scientifiques, les progrès technologiques et leur application commerciale ayant été considérablement réduit, on disposait de très peu de temps pour saisir toutes leurs incidences. Les matériaux nouveaux comme les polymères, les céramiques de pointe, les fibres optiques et composites et les matériaux superconducteurs à haute température ont modifié radicalement la dynamique des avantages comparatifs entre les pays. Les techniques informatiques ont profondément changé les règles de la finance, de l'économie et de la politique à l'échelon mondial. De nouvelles structures devraient être mises en place pour aborder les problèmes relatifs à la création et à l'application de connaissances aux fins du développement. Il faudrait créer un cadre pour les débats intergouvernementaux afin d'éviter que s'instaurent des rapports antagonistes entre la communauté scientifique et technique et les décideurs. Tous les pays s'efforçaient de s'adapter à l'évolution technologique et à mettre sur pied un ensemble judicieux de politiques et programmes destinés à améliorer leurs capacités endogènes et avantages comparatifs. La Commission devrait examiner la manière dont le système des Nations Unies serait le mieux à même de jouer un rôle efficace à cet égard.

4. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que la Commission examinerait la question de la science et de la technique au service du développement durable dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour, ce qui lui donnerait l'occasion d'intégrer son programme de travail dans le cadre du suivi d'Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. A sa première session de fond, la Commission du développement durable examinerait des questions connexes et les résultats des délibérations de la Commission de la science et de la technique au service du développement seraient utiles à cet égard.

5. En conclusion, le Secrétaire général adjoint a déclaré que la Commission examinerait aussi, dans le cadre de son ordre du jour des questions importantes telles que la contribution des technologies à l'industrialisation et l'intégration régionale et mondiale (le thème de fond), la mobilisation de ressources en faveur de la science et de la technique et le problème

particulièrement important qu'est la coordination des activités scientifiques et techniques à l'échelle du système.

6. Le représentant de la Colombie, parlant au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, a souligné l'importance vitale que revêtaient la science et la technique pour le monde en développement. Le Groupe des 77 avait de tous temps appuyé les activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique. Vu son caractère multilatéral et neutre, l'Organisation des Nations Unies était un agent particulièrement important pour la promotion de la coopération internationale dans cet aspect essentiel de l'effort de développement. La Commission, en tant que principale instance multilatérale pour la science et la technique, était censée jouer un rôle de premier plan en fournissant au Conseil économique et social des éléments de fond revêtant une importance cruciale pour le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la coopération aux fins du développement.

7. Lors des débats en cours sur la réforme du Secrétariat, les modifications proposées dans le domaine de la science et de la technique devraient répondre à au moins quatre critères : fourniture de ressources suffisantes; existence d'un service d'appui clairement identifiable; affectation d'un nombre suffisant de hauts fonctionnaires; mécanismes bien établis de coordination et de répartition des tâches, en particulier pour ce qui est des activités de coopération technique et de l'appui fonctionnel au mécanisme intergouvernemental. L'Organisation des Nations Unies doit conserver parmi ses attributions la promotion des capacités endogènes.

8. Le représentant du Danemark, parlant au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté européenne, a rappelé que la Commission avait été créée dans le cadre d'un processus continu de restructuration et de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes et il espérait qu'il serait un organe global efficace, capable de fournir avec impartialité des avis autorisés dans le domaine de la science et de la technique aux fins du développement. Dans un monde en mutation rapide, la science et la technique jouaient un rôle essentiel pour l'amélioration de la qualité de la vie et la réduction de la pauvreté dans le contexte de la promotion de la croissance économique et du développement durable, en particulier dans les pays en développement. La Communauté et ses Etats membres étaient déterminés à promouvoir la coopération scientifique et technique entre pays en développement et menaient diverses activités à cette fin telles que le programme directeur de recherche-développement pour la période 1990-1994. A l'instar d'autres organes intergouvernementaux, la Commission avait été priée d'intégrer les parties pertinentes d'Action 21 dans son programme de travail et plusieurs chapitres d'Action 21 traitaient d'importantes questions scientifiques et techniques. La science et la technique étaient des instruments essentiels permettant à l'humanité de progresser dans la voie du développement durable. Une coopération intense entre pays en développement était nécessaire aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. La Commission de la science et de la technique au service du développement avait les moyens de veiller à ce que les activités du système des Nations Unies dans ce domaine soient cohérentes, coordonnées et compatibles avec Action 21.

9. Plusieurs représentants ont déclaré qu'ils craignaient que la restructuration des secteurs économique et social en cours à l'Organisation des Nations Unies, y compris du secteur de la science et de la technique, ait pour effet pervers de réduire l'apport de l'ONU à ce domaine critique, en particulier au moment où l'importance du rôle de la science et de la technique dans le domaine de la protection de l'environnement était de plus en plus largement reconnue. On a estimé que le renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement et la réduction de la pauvreté devraient se voir accorder la même importance que l'instauration et le maintien de la paix.

#### B. Participation

10. Conformément aux dispositions de la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, la Commission est composée des représentants de 53 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans, compte tenu d'une représentation géographique équitable.

11. La session s'est tenue en présence des représentants de \_\_\_ Etats membres de la Commission. Des observateurs d'autres Etats Membres et Etats non membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des représentants d'institutions spécialisées et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales étaient également présents. La liste des participants figure en annexe I au présent rapport.

#### C. Election du bureau

12. A sa 1re séance, le 12 avril, la Commission a élu par acclamation M. Oleg V. Roudenski (Fédération de Russie) vice-président. Le Vice-Président a assumé les fonctions de Président par intérim.

13. A sa 6e séance, le 14 avril, la Commission a élu par acclamation les membres du bureau ci-après :

Président : Mikoto Usui (Japon)

Vice-Présidents : Georges Kint (Belgique)  
William Ehlers (Uruguay)

Rapporteur : Asrat Bulbula (Ethiopie)

#### D. Ordre du jour et organisation des travaux

14. A sa 1re séance, le 12 avril, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire paru sous la cote E/CN.16/1993/1, auquel a été inscrit un autre point intitulé "Questions diverses".

15. A la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de sa session (voir E/CN.16/1993/L.2).

E. Consultations avec des organisations non gouvernementales

16. Conformément à l'article 76 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social (E/5975/Rev.1), les représentants des organisations non gouvernementales suivantes, qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont fait des déclarations au titre des points 3, 4 et 6 de l'ordre du jour :

Point 3 de l'ordre du jour :

Liste : Sunsat Energy Council

Point 4 de l'ordre du jour :

Catégorie II : International Association for Impact Assessment

Point 6 de l'ordre du jour :

Catégorie II : Conseil international des unions scientifiques

Liste : Société américaine pour la formation des ingénieurs  
Third World Academy of Sciences

Annexe I

PARTICIPATION

Membres

Allemagne	Wolfgang Lehman
Antigua-et-Barbuda	Lionel A. Hurst, John W. Ashe
Arabie saoudite	Mansour Al Malik
Autriche	Bernd M. Rode
Azerbaïdjan	Rufat N. Novruzov
Bélarus	Vladimir A. Labounov, Alexei A. Mojoukhov
Belgique	Georges Kint
Bolivie	Oscar Serrate Cuéllar, Bárbara Canedo Patiño, Martha Montaña Durán
Brésil	Adhemar G. Bahadian, Regis P. Arslanian, Ronaldo Costa Filho
Bulgarie	Valery Jotov
Burundi	Stanislas Ruzenza
Cap-Vert	Luis Alves
Chili	Bernabé Santelices González
Chine	Shaoqi Wang, Tongchao Jin, Zhong Zhang
Colombie	Luis Fernando Jaramillo, Clemente Forero, Rafael Ramírez, Hernando Clavijo
Congo	Désiré Nkounkou, George V. Oko
Costa Rica	Orlando Morales
Egypte	Mohamed M. El Halwaqi
Espagne	Julio Montes, Rafael Fernandez Pita, Ana Menendez
Etats-Unis d'Amérique	John A. Daly, Edward Marks, Howard Minners, Benjamin A. Bergmann, Gwendolyn Griffith, Ismail Sarsour
Ethiopie	Asrat Bulbula, Getaneh Yimene

Fédération de Russie	Oleg Roudenski
Guatemala	Francis E. Aguilar Hecht, Marco A. Palacios López
Iles Marshall	Daniel C. Smith, Carl L. Heine, Lance E. Laack
Inde	Mohammad H. Ansari, T. P. Sreenivasan, J. Dhar, Nikhil Seth
Jamahiriya arabe libyenne	Taher A. Jehaimi, Ali S. Akashi
Jamaïque	Arnoldo Ventura
Japon	Mikoto Usui
Jordanie	Fakhruddin Daghestani
Malaisie	Mohd. Hassan Nordin, Mohd. Mudzakir Sinon
Malawi	
Malte	Leslie Agius
Maroc	Abdallah El Masslout, Ahmed Amaziane
Mexique	Feliciano Sánchez, José Robles, Patricia A. Belmar
Niger	Suzanne Maikarfi
Nigéria	
Ouganda	Stephen P. Kagoda
Pakistan	Hilal A. Raza
Pays-Bas	J. G. Waardenburg, A. Hamburger, K. Rade
Philippines	William J. Padolina, Narcisa L. Escaler, Ronald B. Allarey, José Lino B. Guerrero
République-Unie de Tanzanie*	

---

\* Non représenté à la session.

Roumanie	Georges Matache, Ioan Barac
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	C. H. G. Oldham
Togo	Messanvi Gbeassor
Ukraine	Serguiy L. Yampolsky, Igor V. Goumenny
Uruguay	William Ehlers
Viet Nam	Le Quy An, Nguyen Minh Thong

Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies  
représentés par des observateurs

Algérie, Côte d'Ivoire, Cuba, Equateur, Haïti, Iran (République islamique d'), Italie, Kirghizistan, Lettonie, Micronésie (Etats fédérés de), Nicaragua, Panama, Pologne, Portugal, Suède, Suriname, Thaïlande, Tunisie et Venezuela.

Organisation des Nations Unies

Bureau des affaires spatiales, CNUCED, Commission économique pour l'Afrique, Fonds des Nations Unies pour la population, Université des Nations Unies.

Institutions spécialisées

Banque mondiale, Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Organisations intergouvernementales

Comité consultatif juridique afro-asiatique, Commission des Communautés européennes, Système économique latino-américain.

Organisations non gouvernementales

Catégorie I : Chambre de commerce internationale

Catégorie II : International Association for Impact Assessment  
Conseil international des unions scientifiques

Liste : Société américaine pour la formation des ingénieurs  
Sunsat Energy Council  
Third World Academy of Sciences  
Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs



Autres organisations

Avec l'assentiment de la Commission, les organisations suivantes ont participé à la session en tant qu'observateurs : International Union of Scientific Associations, International Union of Technical Associations, Monomeros Colombo Venezolanos S.A., Société des électriciens et des électroniciens, Western Society of Malacologists, World Engineering Partnership for Sustainable Development.

-----